

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 30 mai 2022

Délibération N° 14

Objet : Orientations du plan de mandature 2022-2026

Exposé des motifs

Les 24 février et 22 mars derniers, faisant suite à un 1^{er} séminaire du Bureau, l'ensemble des membres de la CCI a été invité à réfléchir aux orientations et priorités de la mandature 2022-2026. Ainsi ont été définis 3 domaines d'activités stratégiques et pour chacun d'eux des orientations prioritaires et des objectifs. Cf document présentés en séance et joints à cette délibération. A partir de chacune de ces orientations prioritaires, des groupes de travail, composés de membres de cette assemblée, vont se réunir pour préciser les objectifs et les décliner en projets et plans d'actions annuels qui seront validés en Bureau.

Ce « modèle dynamique » permettra agilité et efficacité.

Par ailleurs, ce plan de mandature devra intégrer, dès lors qu'ils auront été votés, les axes stratégiques de CCI France et de la CCI Bretagne afin d'être en parfaite cohérence avec ceux-ci.

Proposition :

Il est demandé à l'assemblée de valider les orientations prioritaires du plan de mandature telles qu'elles ont été présentées ainsi que la méthode de travail proposée pour l'élaboration des plans d'actions.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 28 février 2022.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31



CCI ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél. : 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq